



RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01979

Numéro SIREN : 478 818 412

Nom ou dénomination : JPB FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2014 sous le numéro de dépôt 15416

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

MBA ET ASSOCIES - AVOCATS
235 RUE HELENE BOUCHER
PARC D'ACTIVITES JEAN MERMOZ - CS
50014
34173 CASTELNAU LE LEZ CEDEX

V/REF : FO/AL/AL-2140108
N/REF : 2004 B 1979 / 2014-A-15416

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 10/12/2014, les actes suivants :

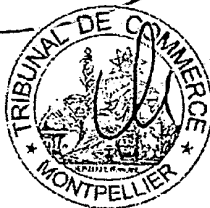
Rapport du commissaire aux apports en date du 09/12/2014
- Apport des parts de la SCI CISEL CENTER détenues par M Jean-Patrick BROUILLARD et
Mme Marie-Laure BROUILLARD à la société JPB FINANCES

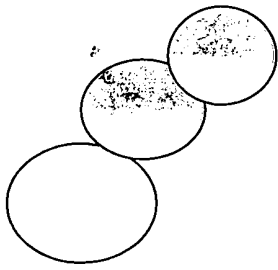
Concernant la société

JPB FINANCES
Société à responsabilité limitée
26 allée Jules Milhau
Imm le Triangle
34265 Montpellier Cedex 2

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-15416 le 10/12/2014
R.C.S. MONTPELLIER 478 818 412 (2004 B 1979)

Fait à MONTPELLIER le 10/12/2014,
LE GREFFIER





BMA Experts

10/12/14
du B 1373
A 15416

Rapport du commissaire aux apports

SARL JPB FINANCES

26, allée Jules Milhau
Immeuble le Triangle
34265 MONTPELLIER Cedex 2

Société de commissariat aux comptes

17 rue des palourdes – BP 6 – 34750 Villeneuve-lès-Maguelone - Tél. : 04 67 65 68 36

SARL au capital de 1 000 € - Siret 538 137 431 00028 - Code NAF 6920 Z – N° TVA : FR 80 538 137 431

Rapport du commissaire aux apports Apports à la SARL JPB FINANCES

En exécution de la mission qui nous a été confiée, en date du 03 décembre 2014 par décision unanime des associés, concernant les apports devant être effectués à la société JPB Finances, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 223-9 du code de commerce.

Le montant des apports en nature a été arrêté dans le projet de contrat d'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport comporte quatre parties :

- 1. Présentation de l'opération**
- 2. Description, évaluation et rémunération des apports**
- 3. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports**
- 4. Conclusion**

1. Présentation de l'opération

L'opération consiste en l'apport à la société JPB Finances de la pleine propriété des parts de la SCI Cisel Center que détiennent Monsieur Jean-Patrick Brouillard et Madame Marie-Laure Brouillard. Les apports qui précèdent ne deviendront définitifs qu'au jour de la réalisation de l'augmentation de capital par la SARL JPB Finances.

2. Description, évaluation et rémunération des apports

2.1 Consistance des apports

Monsieur Jean-Patrick Brouillard apporte :

- La pleine propriété de 49 parts sur les 50 parts sociales qu'il possède dans la SCI Cisel Center dont le capital s'élève à 100 euros.

Madame Marie-Laure Brouillard apporte :

- La pleine propriété de 45 parts sur les 45 parts sociales qu'elle possède dans la SCI Cisel Center dont le capital s'élève à 100 euros.

2.2 Evaluation des apports

- Les éléments apportés sont évalués dans le projet de contrat d'apport à 1 212 600 €.

2.3 Rémunération des apports

2.31 Rémunération de l'apport de Monsieur Jean-Patrick Brouillard

L'apport de Monsieur Jean-Patrick Brouillard serait rémunéré par 155 parts sociales de la SARL JPB Finances dont le nominal s'élève à 1 000 euros, une prime d'émission de 465 000 euros et une soulte de 12 100 euros soit une rémunération d'apport de 632 100 euros.

2.32 Rémunération de l'apport de Madame Marie-Laure Brouillard

L'apport de Madame Marie-Laure Brouillard serait rémunéré par 142 parts sociales de la SARL JPB Finances dont le nominal s'élève à 1 000 euros, une prime d'émission de 426 000 euros et une soulte de 12 500 euros soit une rémunération d'apport de 580 500 euros.

3. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

Les travaux réalisés ont porté principalement sur les points suivants :

- Entretiens avec l'apporteur et avec ses conseils afin de comprendre l'opération envisagée ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elle se situe.
- Examen des états comptables annuels au 31/12/2013 et 31/12/2012 de la SCI Cisel Center
- Examen de l'évaluation de la SCI Cisel Center réalisée par la direction
- Réalisation d'une évaluation des biens apportés
- Vérification de la réalité des apports par obtention d'une copie des statuts de la SCI Cisel Center
- Diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable sur l'absence d'événements ou faits intervenus entre le 31 décembre 2013 et la date d'établissement du présent rapport, susceptibles d'affecter de manière significative la valeur des apports.

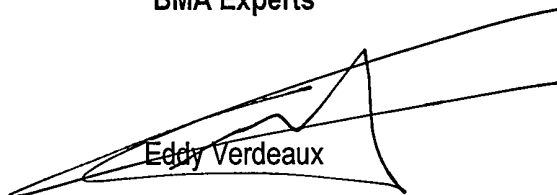
Compte tenu des éléments financiers examinés, du volume d'activité réalisé par la SCI Cisel Center et de ses perspectives, la valeur des apports prévue dans le projet de contrat d'apport ne paraît pas devoir être remise en cause.

4. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 1 212 600 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au nominal des parts à émettre de la société JPB Finances

Villeneuve-lès-Maguelone, le 09 décembre 2014

Le commissaire aux apports
BMA Experts


Eddy Verdeaux